

ACCUEILS PERISCOLAIRES (APS) et ACCUEILS DE LOISIRS (ALSH) :

- Votre enfant est inscrit dans un APS et/ou ALSH et vous possédez déjà un compte :

Connectez-vous ci-après avec les **identifiant** (votre identifiant est votre adresse mail) et **mot de passe** reçus par mail.

Si vous souhaitez inscrire un nouvel enfant, merci de nous renvoyer la "fiche inscription", afin de rattacher cet enfant à votre dossier.

- Votre enfant n'est pas encore inscrit et vous souhaitez ouvrir un compte :

Vous êtes invité à remplir informatiquement le document "**Dossier unique**" et à le renvoyer à espace-familles@cc-sudestuaire.fr qui vous retournera par mail vos identifiants de connexion accompagnés d'un lien pour valider votre inscription. Vous pourrez ainsi vous connecter au portail famille.

Une fois connecté et afin d'utiliser les télé-services du portail famille, vous devez **impérativement** :

- Compléter les **informations de la famille** (onglet "*informations du compte*")
- Compléter la **fiche enfant** (onglet "*enfants*")

Et **fournir** les justificatifs suivants dans la structure concernée :

- En cas de PAI, la copie du protocole
- En cas de jugement, la copie des actes juridiques
- En cas d'enfant en situation de handicap, l'attestation AEEH

Si votre enfant change d'école, merci de nous prévenir par mail (espace-familles@cc-sudestuaire.fr)

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Afin de mettre à jour votre dossier et votre tarif APS et/ou ALSH régulièrement, merci de nous fournir tout **justificatif concernant votre quotient familial** (attestation CAF, MSA ou nouvel avis d'impôt) par mail à espace-familles@cc-sudestuaire.fr Aucun rattrapage de facturation ne sera effectué sur les mois antérieurs à la transmission du document attestant d'une modification du QF.

Merci de nous informer également de toute **modification concernant la famille** (changement d'adresse, séparation...).

Les frais de garde (APS et/ou ALSH) peuvent faire l'objet d'un **crédit d'impôt**. Vous pouvez donc les déclarer à l'administration fiscale si votre (vos) enfant(s) a (ont) **moins de 6 ans** à la date du 1er janvier de l'année d'imposition. Pour cela, vous pouvez faire une demande d'attestation fiscale (récapitulatif des frais de garde) par mail à espace-familles@cc-sudestuaire.fr